

Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 24  
Date de la convocation : 27/02/26  
Affichage compte rendu sommaire : 06/03/26

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 5 mars 2026

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA** (à partir du point 4), Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Olivier **DE GUELIS**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Monsieur Alain **DICHANT**, Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Jean-Louis **PORCHERET**, Madame Laetitia **PERRIER**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Madame Marie-Jo **GUERIN**, Madame Anita **DENIZOT**, Monsieur Jean-François **NICOLAS**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, Administrateurs, Madame Carole **MONGOUACHON**, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Madame Sophie **BLANCHOT**, Responsable du service des Ressources Humaines de la CCGAM, Monsieur Adel **KARMOUS**, Directeur Général des services de la CCGAM, Madame Christine **MERCIER**, Directrice du Service des Finances Mutualisé, Madame Christine **GAUTHEY**, Coordinatrice des services Petite Enfance, Madame Sylvie **DEVOUARD**, Coordinatrice Soutien aux Aînés.

**ETAIENT EXCUSES** : Monsieur Michel **GARNIER**, Madame Odile **JOLY**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Eric **MARCHAND**, administrateurs.

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : Monsieur Robert **GRAS** à Monsieur G. **GRILLON**, Madame Carole **BOURGEOIS** à Madame D. **CARRY**, Monsieur Louis **BASDEVANT** à Monsieur O. **DE GUELIS**, Madame Anne-Marie **MARILLER** à M. Jean Luc **MICHELOT**.

2026/07

-----

**Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 29 janvier 2026.**

Cher Collègues,

Il vous est demandé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 29 janvier 2026.

-----

Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026  
Reçu en préfecture le 09/03/2026  
Publié le 09/03/2026  
ID : 071-267107100-20260305-DELIB\_202607-DE

S'LO



Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 24  
Date de la convocation : 27/02/26  
Affichage compte rendu sommaire : 06/03/26

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 5 mars 2026

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA** (à partir du point 4), Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Olivier **DE GUELIS**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Monsieur Alain **DICHANT**, Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Jean-Louis **PORCHERET**, Madame Laetitia **PERRIER**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Madame Marie-Jo **GUERIN**, Madame Anita **DENIZOT**, Monsieur Jean-François **NICOLAS**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, Administrateurs, Madame Carole **MONGOUACHON**, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Madame Sophie **BLANCHOT**, Responsable du service des Ressources Humaines de la CCGAM, Monsieur Adel **KARMOUS**, Directeur Général des services de la CCGAM, Madame Christine **MERCIER**, Directrice du Service des Finances Mutualisé, Madame Christine **GAUTHEY**, Coordinatrice des services Petite Enfance, Madame Sylvie **DEVOUARD**, Coordinatrice Soutien aux Aînés.

**ETAIENT EXCUSES** : Monsieur Michel **GARNIER**, Madame Odile **JOLY**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Eric **MARCHAND**, administrateurs.

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : Monsieur Robert **GRAS** à Monsieur G. **GRILLON**, Madame Carole **BOURGEOIS** à Madame D. **CARRY**, Monsieur Louis **BASDEVANT** à Monsieur O. **DE GUELIS**, Madame Anne-Marie **MARILLER** à M. Jean Luc **MICHELOT**.

2026/08

-----

**OBJET** : Actes accomplis par Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente, en vertu de la délégation donnée par le Conseil d'Administration du CIAS du Grand Autunois Morvan.

Mes Chers Collègues,

Je vous demanderai de bien vouloir prendre acte des décisions suivantes prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan sur la période du 29 janvier au 5 mars 2026 en vertu de leurs délégations.

**DECISION DE LA PRESIDENTE**

**N° 02/2026** du 5 février 2026 concernant la signature d'une convention d'intervention entre le Centre Départemental de Santé (CDS) et le CIAS concernant les conditions et modalités de partenariat pour l'intervention du pédiatre du CDS au sein de la Maison de la Petite Enfance Bel Gazou à Autun. Le pédiatre interviendra à hauteur de 4 h tous les 2 mois sur 10 mois, soit un total de 20 h pour un coût total de 4 200,00 € (210,00 € de l'heure).

-----

Le Conseil d'Administration prend acte du rapport exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan**



A circular stamp of the Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Autunois Morvan, with a handwritten signature over it.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026  
Reçu en préfecture le 09/03/2026  
Publié le 09/03/2026  
ID : 071-267107100-20260305-DELIB\_202608-DE



A circular stamp of the Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Autunois Morvan, with a handwritten signature over it.

Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 24  
Date de la convocation : 27/02/26  
Affichage compte rendu sommaire : 06/03/26

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 5 mars 2026

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA** (à partir du point 4), Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Olivier **DE GUELIS**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Monsieur Alain **DICHANT**, Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Jean-Louis **PORCHERET**, Madame Laetitia **PERRIER**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Madame Marie-Jo **GUERIN**, Madame Anita **DENIZOT**, Monsieur Jean-François **NICOLAS**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, Administrateurs, Madame Carole **MONGOUACHON**, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Madame Sophie **BLANCHOT**, Responsable du service des Ressources Humaines de la CCGAM, Monsieur Adel **KARMOUS**, Directeur Général des services de la CCGAM, Madame Christine **MERCIER**, Directrice du Service des Finances Mutualisé, Madame Christine **GAUTHEY**, Coordinatrice des services Petite Enfance, Madame Sylvie **DEVOUARD**, Coordinatrice Soutien aux Aînés.

**ETAIENT EXCUSES** : Monsieur Michel **GARNIER**, Madame Odile **JOLY**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Eric **MARCHAND**, administrateurs.

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : Monsieur Robert **GRAS** à Monsieur G. **GRILLON**, Madame Carole **BOURGEOIS** à Madame D. **CARRY**, Monsieur Louis **BASDEVANT** à Monsieur O. **DE GUELIS**, Madame Anne-Marie **MARILLER** à M. Jean Luc **MICHELOT**.

2026/09

-----

**OBJET** : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2025 avec reprise anticipée lors du vote du budget 2026

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales permet au conseil communautaire de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte administratif s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire.

Les résultats constatés peuvent être affectés en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement,
- Soit au financement de la section de fonctionnement.

Ils doivent être affectés en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil d'administration peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée des résultats est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 qui est annexée à la délibération. L'ensemble de ces informations a été soumis et validé par le comptable public.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil d'Administration d'effectuer par anticipation une reprise des résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé 2025 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la reprise du résultat de clôture de l'exercice 2025 dès le vote du budget primitif 2026 dans les conditions suivantes :

#### **BUDGET PRINCIPAL DU CIAS**

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....	225 960,74 €
- Excédent de clôture de la section d'investissement.....	220 294,73 €

Il est proposé de reprendre les résultats 2025 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement 2025 faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 220 294,73 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement 2025 qui s'élève à 225 960,74 euros.

Il vous est demandé, chers collègues, d'adopter le rapport présenté, d'approuver la reprise des résultats 2025 dans les conditions énoncées ci-dessus et d'autoriser Madame la Présidente ou par délégation, Madame la Vice-Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

-----

Le Conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport exposé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'affectation des résultats anticipés de l'exercice 2025 dans les conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois**



Envoyé en préfecture le 09/03/2026  
Reçu en préfecture le 09/03/2026  
Publié le 09/03/2026  
ID : 071-267107100-20260305-DELIB\_202609-DE





Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 22  
Date de la convocation : 27/02/26  
Affichage compte rendu sommaire : 06/03/26

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 5 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA** (à partir du point 4), Monsieur Jean-François **ALUZE**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Olivier **DE GUELIS**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Monsieur Alain **DICHANT**, Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Jean-Louis **PORCHERET**, Madame Laetitia **PERRIER**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Madame Marie-Jo **GUERIN**, Madame Anita **DENIZOT**, Monsieur Jean-François **NICOLAS**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, Administrateurs, Madame Carole MONGOUACHON, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Madame Sophie BLANCHOT, Responsable du service des Ressources Humaines de la CCGAM, Monsieur Adel KARMOUS, Directeur Général des services de la CCGAM, Madame Christine MERCIER, Directrice du service des Finances mutualisé, Madame Christine GAUTHEY, Coordinatrice des services Petite Enfance, Madame Sylvie DEVOUARD, Coordinatrice Soutien aux Aînés.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Michel **GARNIER**, Madame Odile **JOLY**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Eric **MARCHAND**, administrateurs.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Monsieur Robert **GRAS** à Monsieur G. GRILLON, Madame Carole **BOURGEOIS** à Madame D. CARRY, Monsieur Louis **BASDEVANT** à Monsieur O. DE GUELIS, Madame Anne-Marie **MARILLER** à M. Jean Luc MICHELOT.

2026/10

-----

### **OBJET : Budget Primitif 2026**

Mes Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Budget Primitif du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan qui fait suite au débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2026.

Le budget est voté par chapitre et fait l'objet d'une présentation fonctionnelle.

Nous examinerons ce projet sous sa forme officielle.

## BUDGET PRINCIPAL – PRESENTATION GENERALE

La présentation générale, page 9 du document, fait ressortir un budget équilibré en dépenses et en recettes à 4 319 602,47 euros dont 4 039 635,74 euros pour la section de fonctionnement et 279 966,73 euros pour la section d'investissement.

La présentation générale des feuillets 12 à 16 est résumée pour chacune des sections dans les conditions suivantes :

### En section de fonctionnement

- Dépenses de gestion courante (hors RH).....	776 848,00 €
- Dépenses de personnel .....	3 216 280,00 €
- Charges exceptionnelles.....	500 ,00 €
- Ecriture d'ordre : Dotation aux amortissements.....	40 952,00 €
- Dotations aux provisions .....	5 055,74 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>4 039 635,74€</b>

- Produits des services.....	707 300,00 €
- Atténuations des charges.....	8 000,00 €
- Dotations et participations.....	3 077 040,00 €
- Autres produits de gestion courante .....	5 000,00 €
- Ecriture d'ordre : Dotation subventions.....	16 335,00 €
- Reprise du résultat de clôture de l'exercice 2025	225 960,74 €
<b>Total des recettes de fonctionnement.....</b>	<b>4 039 635,74 €</b>

### En section d'investissement

- Subventions d'équipement versées.....	4 000,00 €
- Immobilisations corporelles.....	235 398,34 €
- Dépenses financières.....	4 000,00 €
- Ecriture d'ordre : Dotation subventions.....	16 335,00 €
- Restes à réaliser	20 233,39 €

**Total des dépenses d'investissement..... 279 966,73 €**

- Ecriture d'ordre : Dotation aux amortissements .....	40 952,00 €
- Recettes financières .....	4 000,00 €
- Reprise anticipée de l'excédent d'investissement de l'exercice 2025 .....	220 294,73 €
- Restes à réaliser .....	14 720,00 €

**Total des recettes d'investissement..... 279 966,73 €**

Nous allons maintenant examiner chaque section du Budget en évoquant les chapitres à voter.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes réelles et d'ordre à 4 039 635,74 €.

### CHAPITRES DES DEPENSES VOTEES

**Chap. 011 Charges à caractère général..... 732 878,00 €**

Ce chapitre regroupe divers articles qui concernent le fonctionnement direct des services :

- Prestations services (sensibilisation des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens, actions séniors en EHPAD et à domicile, actions petite enfance, alimentation, énergie, fournitures diverses) : ..... : 609 625,00 €

- Charges locatives, formation, maintenance , frais de bâtiment, assurances.... :  
109 384,00 €

- Frais de mission, réceptions, télécommunications,..... : 13 869,00 €

**Chap. 012 Charges de personnel et frais assimilés : 3 182 850,00 €**

Ce chapitre comprend :

- Les charges du personnel permanent titulaire et non titulaire selon le tableau des effectifs en annexe (Cf. pages 139 à 141).

- Les impôts et taxes sur rémunérations, les cotisations aux Centre National de la Fonction Publique Territoriale et Centre de Gestion de la Fonction Publique.

**Chap. 65 Autres charges de gestion courante .....77 400,00 €**

Cette ouverture de crédits correspond pour 5 000,00 € à des charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (régularisation d'écritures...), des subventions versées aux associations et à différents organismes selon le détail en annexe du Budget (Cf. page 138) pour 50 000,00 €, les pertes sur créances irrécouvrables et éteintes pour 1 300,00 €.

Il s'agit également des dépenses destinées aux secours d'urgence (300,00 €), aux aides aux personnes en difficulté (9 000,00 €), d'aides aux familles (3 500,00 €), ainsi que la contribution forfaitaire pour la DSP « portage des repas » (8 300,00 €).

**Chap. 67 Charges exceptionnelles ..... 500,00 €**

Cette ouverture de crédits correspond aux annulations de titres émis sur les exercices antérieurs.

**Chap. 68 Dotations aux dépréciations des actifs .....5 055,74 €**

Cette ouverture de crédits correspond à la constitution obligatoire d'une provision pour créances douteuses.

**Chap. 042 Opér. d'ordre de transfert entre sections ..... 40 952,00 €**

Correspond à la dotation aux amortissements de l'exercice

CHAPITRES DES RECETTES VOTEES

**Chap. 70 Produits des services, du domaine et ventes**

**diverses..... 707 300,00 €**

Correspond principalement aux :

Recettes reçues pour les prestations des services petite enfance (344 000,00 €), pour le service de portage des repas à domicile (318 000,00 €), de la participation des usagers pour les animations en direction des personnes âgées (5 000,00 €), des locations de jeux des ludothèques (2 400,00 €) et divers remboursements de frais (37 900,00 €).

**Chap. 74 Dotations, subventions et participations..... 3 077 040,00€**

Il s'agit principalement des participations et subventions suivantes :

- La participation de divers organismes (CAF, MSA, DEETS...) : 1 677 040,00 €

Notamment pour des projets de territoire et des structures petite enfance :

7 000€ pour la sensibilisation des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens, 5 000,00 euros pour le projet « ma santé alimentaire », 25 000,00

euros « projets AG2R », 62 000 euros « bonus attractivité » et 4 085€ pour soutenir le financement du T2 dédié aux VIF.

- La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan pour 1 400 000,00 €,
- La DEETS pour le Programme de Réussite Educative : 45 000,00 €

**Chap. 75 Autres produits de gestion courante ..... 5 000,00 €**

Cette ouverture de crédits correspond à des produits exceptionnels sur opérations de gestion courante (régularisation d'écritures de fin d'exercice, remboursement de sinistres assurances...).

**Chap. 013 Atténuations de charges ..... 8 000,00 €**

Il s'agit de remboursements des arrêts maladie sur le personnel par la Caisse Primaire d'assurance maladie et autre remboursement de charges.

**Chap. 042 Opér. d'ordre de transfert entre sections ..... 16 335,00 €**

Correspond à la dotation des subventions amortissables.

**Chap. 002 Reprise du résultat de clôture 2025..... 225 960,74 €**

Il s'agit de la reprise de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de fin 2025.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

Comme indiqué précédemment, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 279 966,73 €.

CHAPITRES DES DEPENSES VOTEES

**Chap. 204 Subventions d'équipement versées ..... 4 000,00 €**

Ce sont les subventions d'équipement qui pourront être versées (Cf. page 138)

**Chap. 21 Immobilisations corporelles..... 255 631,73 €**

Correspond aux différents investissements nécessaires au bon fonctionnement des services :

- Rénovation de la cour intérieure de la micro-crèche d'Etang-sur-Arroux et renouvellement de matériel,
- Rénovation d'une partie de la cour intérieure de la micro-crèche d'Epinac et renouvellement de matériel,
- Installation d'un bloc climatisation à la ludothèque de Couches et remplacement des vitrages avec contrôle solaire,
- Travaux de ventilation sur le bâtiment sur la micro-crèche de Mesvres et renouvellement de matériel,
- Renouvellement de matériel à la micro-crèche de Couches
- Renouvellement de matériel à la ludothèque Autun
- Renouvellement du matériel technique de la maison de la petite enfance (autolaveuse, lave-linge, sèche-linge, armoire réfrigérée...).

**Chap. 27 Autres immobilisations financières... 4 000,00 €**

Correspond à l'aide financière remboursable lors de prêts aux personnes défavorisées.

**Chap. 040 Opér. d'ordre de transfert entre sections..... 16 335,00 €**

Correspond à la dotation des subventions amortissables.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **20 233,39 €**

- Acquisition d'un véhicule ..... 19 890,00 €
- Multi accueil Bel Gazou : cales dos ..... 343,39 €

**CHAPITRES DES RECETTES VOTEES**

**Chap. 040 Opérations d'ordre transfert entre sections .....40 952,00 €**

Correspond à la dotation d'amortissement de l'exercice.

**Chap 001 Reprise du résultat de clôture 2025..... 220 294,73 €**

Il s'agit de la reprise de l'excédent de clôture de la section d'investissement de fin 2025.

**Chap. 27 Autres immobilisations financières .....4 000,00 €**

Correspond aux remboursements lors de prêts aux personnes défavorisées.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **14 720,00 €**

- 123 soleil : abri jardin ..... 620,00 €
- Multi accueil Bel Gazou : équipement motricité .....1 300,00 €
- Multi accueil d'Épinac : climatisation .....6 800,00 €
- Multi accueil de Mesvres : climatisation .....6 800,00 €

**Conformément** aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil d'administration de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, la Présidente informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.



**Il est proposé au Conseil d'administration :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'APPROUVER pour chacune des sections (fonctionnement, investissement) et de chacun des chapitres aux chiffres indiqués ci-dessus, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026.

**Article 2** : De DONNER à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire ;

**Article 3** : D'AUTORISER Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section de budget tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits du

budget principal qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

**Article 4** : D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

-----

Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité (Mesdames DUPREY et DEVOUCOUX ayant quitté l'assemblée et ne prenant donc pas part au vote),

- **APPROUVE** pour chacune des sections (fonctionnement, investissement) et de chacun des chapitres aux chiffres indiqués ci-dessus, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026.
- **DONNE** à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section de budget tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits du budget principal qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 071-267107100-20260305-DELIB\_202610-DE

S'LO



Banay



Banay

Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 24  
Date de la convocation : 27/02/26  
Affichage compte rendu sommaire : 06/03/26

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 5 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA** (à partir du point 4), Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Olivier **DE GUELIS**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Monsieur Alain **DICHANT**, Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Jean-Louis **PORCHERET**, Madame Laetitia **PERRIER**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Madame Marie-Jo **GUERIN**, Madame Anita **DENIZOT**, Monsieur Jean-François **NICOLAS**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, Administrateurs, Madame Carole MONGOUACHON, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Madame Sophie BLANCHOT, Responsable du service des Ressources Humaines de la CCGAM, Monsieur Adel KARMOUS, Directeur Général des services de la CCGAM, Madame Christine MERCIER, Directrice du Service des Finances Mutualisé, Madame Christine GAUTHEY, Coordinatrice des services Petite Enfance, Madame Sylvie DEVOUARD, Coordinatrice Soutien aux Aînés.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Michel **GARNIER**, Madame Odile **JOLY**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Eric **MARCHAND**, administrateurs.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Monsieur Robert **GRAS** à Monsieur G. GRILLON, Madame Carole **BOURGEOIS** à Madame D. CARRY, Monsieur Louis **BASDEVANT** à Monsieur O. DE GUELIS, Madame Anne-Marie **MARILLER** à M. Jean Luc MICHELOT.

2026/11

-----

**Objet : Contrat de délégation de service public pour le service de portage de repas à domicile et de veille sociale – Tarifs au 1<sup>er</sup> Juin 2026**

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du 2 décembre 2025, le Conseil d'Administration du CIAS a approuvé la modification des nouveaux tarifs des repas livrés par l'association ADMR ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

**Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**

- **Adhésion annuelle (par année civile même incomplète) .....12,00 €**
- **Tarif repas CCGAM livré .....11,03 €**
- **Tarif repas « hôpital » livré.....10,53 €**
- **Demi-baguette... (en option) .....0,50 €**
- **Potage offert (en option)**

Le Centre Hospitalier d'Autun a procédé à une augmentation du **coût du repas** de 5,50 € à 5,59 € (+1,72 %), conformément à l'article 6 de la convention signée entre le Centre Hospitalier et le CIAS, prévoyant la révision du tarif à chaque date de reconduction de la convention.

Il vous est donc demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**VALIDER** les nouveaux tarifs comme suit :

**Tarifs au 1<sup>er</sup> juin 2026 :**

- **Adhésion annuelle (par année civile même incomplète) .....12,00 €**
- **Tarif repas CCGAM livré .....11,03 €**
- **Tarif repas « hôpital » livré.....10,62 €**
- **Demi-baguette... (en option) .....0,50 €**
- **Potage offert (en option)**

**APPLIQUER** cette augmentation tarifaire aux usagers au 1<sup>er</sup> juin 2026,

**AUTORISER** la signature de tous documents en lien avec le contrat de concession de service – délégation de service public – portage de repas à domicile et veille sociale ; par Madame la Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan ou par délégation Madame la Vice-Présidente.

-----

Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

- **VALIDE** les nouveaux tarifs comme suit :

**Tarifs au 1<sup>er</sup> juin 2026 :**

- **Adhésion annuelle (par année civile même incomplète) .....12,00 €**
- **Tarif repas CCGAM livré .....11,03 €**
- **Tarif repas « hôpital » livré.....10,62 €**
- **Demi-baguette... (en option) .....0,50 €**
- **Potage offert (en option)**

- **APPLIQUE** cette augmentation tarifaire aux usagers au 1<sup>er</sup> juin 2026,
- **AUTORISE** la signature de tous documents en lien avec le contrat de concession de service – délégation de service public – portage de repas à domicile et veille sociale ; par Madame la Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan ou par délégation Madame la Vice-Présidente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 071-267107100-20260305-DELIB\_202611-DE



*B. Barray*



*Barray*



Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 24  
Date de la convocation : 27/02/26  
Affichage compte rendu sommaire : 06/03/26

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 5 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA** (à partir du point 4), Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Olivier **DE GUELIS**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Monsieur Alain **DICHANT**, Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Jean-Louis **PORCHERET**, Madame Laetitia **PERRIER**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Madame Marie-Jo **GUERIN**, Madame Anita **DENIZOT**, Monsieur Jean-François **NICOLAS**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, Administrateurs, Madame Carole MONGOUACHON, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Madame Sophie BLANCHOT, Responsable du service des Ressources Humaines de la CCGAM, Monsieur Adel KARMOUS, Directeur Général des services de la CCGAM, Madame Christine MERCIER, Directrice du Service des Finances Mutualisé, Madame Christine GAUTHEY, Coordinatrice des services Petite Enfance, Madame Sylvie DEVOUARD, Coordinatrice Soutien aux Aînés.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Michel **GARNIER**, Madame Odile **JOLY**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Eric **MARCHAND**, administrateurs.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Monsieur Robert **GRAS** à Monsieur G. GRILLON, Madame Carole **BOURGEOIS** à Madame D. CARRY, Monsieur Louis **BASDEVANT** à Monsieur O. DE GUELIS, Madame Anne-Marie **MARILLER** à M. Jean Luc MICHELOT.

**2026/12**

-----

Objet : **Modification n°2 du tableau des effectifs**

Chers Collègues,

**VU** le code général de la fonction publique et notamment l'article L 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'ouvrir, de fermer, ou de modifier les temps de travail des postes pour assurer la continuité des services, et permettre l'évolution de carrière des agents,

**Vu** le budget de l'exercice en cours,

Il appartient au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

**Il est proposé au Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs du CIAS comme suit**

FILIERE	GRADE	CREATION SUPPRES- SION	DATE	DUREE HEBDOMADAI RE DE SERVICE
Sanitaire sociale	et Assistant socio- éducatif	+ 1	10/03/2026	Temps complet
	Auxiliaire de puériculture	+ 1	10/03/2026	Temps complet

Il est demandé au conseil d'Administration, après délibération :

**D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs

**D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

-----

Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification n°2 du tableau des effectifs,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan**



Envoyé en préfecture le 09/03/2026  
Reçu en préfecture le 09/03/2026  
Publié le 09/03/2026  
ID : 071-267107100-20260305-DELIB\_202612-DE





Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 24  
Date de la convocation : 27/02/26  
Affichage compte rendu sommaire : 06/03/26

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 5 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA** (à partir du point 4), Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Olivier **DE GUELIS**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Monsieur Alain **DICHANT**, Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Jean-Louis **PORCHERET**, Madame Laetitia **PERRIER**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Madame Marie-Jo **GUERIN**, Madame Anita **DENIZOT**, Monsieur Jean-François **NICOLAS**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, Administrateurs, Madame Carole MONGOUACHON, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Madame Sophie BLANCHOT, Responsable du service des Ressources Humaines de la CCGAM, Monsieur Adel KARMOUS, Directeur Général des services de la CCGAM, Madame Christine MERCIER, Directrice du Service des Finances Mutualisé, Madame Christine GAUTHEY, Coordinatrice des services Petite Enfance, Madame Sylvie DEVOUARD, Coordinatrice Soutien aux Aînés.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Michel **GARNIER**, Madame Odile **JOLY**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Eric **MARCHAND**, administrateurs.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Monsieur Robert **GRAS** à Monsieur G. GRILLON, Madame Carole **BOURGEOIS** à Madame D. CARRY, Monsieur Louis **BASDEVANT** à Monsieur O. DE GUELIS, Madame Anne-Marie **MARILLER** à M. Jean Luc MICHELOT.

2026/13

-----

**OBJET : Questions et communications diverses**

◆ **Action Sociale**

**DROITS ET OBLIGATIONS  
ISSUS D'UNE DOMICILIATION  
AU CIAS**

☎ 03 85 86 98 50

**Rappel des textes régissant la domiciliation**

La domiciliation est régie par :

- la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale (loi DALO)
- la loi n°204-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)
- le décret n°2016-632 du 19 mai 2016 relatif aux liens avec la commune
- le décret n°2016-633 du 19 mai 2016 relatif à l'élection de domicile pour l'aide médicale de l'Etat (AME)
- le décret n°2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable
- l'instruction du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable
- la note d'information du 5 mars 2018 relative à l'instruction du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable

**Définition**

**1. Public**

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

La notion de « sans domicile stable » désigne toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant de recevoir et de consulter son courrier de façon constante et confidentielle.

Certaines catégories de public (*les ressortissants étrangers dépourvus d'un titre de séjour en cours de validité hors citoyens UE, EEE, Suisse, les personnes sous mesure de protection juridique, les mineurs, les gens du voyage, les personnes placées sous-main de justice, les demandeurs d'asile sans domicile stable*) se voient imposer une réglementation particulière.

## 2. Lien avec les communes

La personne domiciliée doit avoir un lien avec l'une des communes de l'intercommunalité du Grand Autunois Morvan (CCGAM), selon l'article R.264-4 du CASF.

## 3. Objectifs

Le bénéficiaire d'une domiciliation se voit remettre une attestation d'élection de domicile qui permet d'effectuer les démarches, sous réserve de remplir les conditions d'attribution propres à chacune de ces prestations. A titre d'exemple, la domiciliation permet d'accéder aux droits et/ou services suivants (liste non exhaustive) :

- Exercice des droits civils et civiques : demande de carte d'identité, passeport, mariage, décès, adoption, tutelle, délivrance ou renouvellement d'un titre de séjour...
- Exercice des droits sociaux :
  - Prestations sociales : prestations familiales, AAH, RSA, prime d'activité, CSS, AME, ASPA, allocations servies par France Travail, APA, PCH...
  - Aide juridictionnelle
- Services essentiels : ouverture d'un compte bancaire, souscription d'une assurance
- Déclaration d'impôt
- Démarches relatives à la scolarisation et à l'instruction
- Démarches professionnelles notamment dans le cadre des dispositifs d'insertion sociale

La domiciliation est formalisée par une attestation CERFA, où sont mentionnés les ayant-droits, qui est remise au demandeur.

## 4. Communication d'information à des tiers

Le CCAS/CIAS est tenu d'indiquer si une personne y est domiciliée ou non sur demande écrite d'un organisme payeur de prestations sociales, et/ou sur commission rogatoire d'un juge.

## **La procédure**

### 1. Entretien

Toute demande d'élection de domicile ou de renouvellement donne lieu à un entretien avec la personne lors duquel l'intéressé reçoit une information sur les droits et les obligations de la domiciliation. Il est invité à faire savoir s'il est déjà en possession d'une attestation d'élection de domicile auprès d'un autre organisme. Le demandeur s'engage à signaler tout changement dans sa situation.

L'attestation est remise après décision de la Présidente du CIAS dans les 2 mois maximum suivant la demande. Le silence gardé à l'issue de ce délai ne vaut pas accord.

## 2. Durée

L'élection de domicile a une durée d'**un an**. La date d'expiration figure sur l'attestation, qui n'est plus valable à compter de cette date. Votre courrier sera alors retourné à La Poste avec la mention « PND » (Pli Non Distribuable).

## 3. Motifs de radiation

- Sur demande de l'intéressé
- Non manifestation de la personne pendant plus de trois mois consécutifs
- Recouvrement d'un domicile stable
- Changement du lieu d'élection de domicile à la demande de la personne
- Absence de lien avec la commune
- Utilisation frauduleuse de l'adresse de domiciliation
- Comportement portant atteinte à l'ordre public

La décision de mettre fin à la domiciliation sera motivée et notifiée par écrit. Votre courrier sera alors retourné à La Poste avec la mention « PND ». Les voies de recours seront indiquées dans le courrier de radiation.

## 4. Conditions de refus

- Absence de lien suffisant avec les communes de l'intercommunalité
- La personne dispose d'un domicile stable

Si votre demande est refusée pour l'un de ces motifs, la décision vous sera notifiée par écrit vous serez réorienté vers un autre organisme agréé.

## 5. Conditions de renouvellement

La domiciliation est renouvelable dès lors que vous en remplissez toujours les conditions. Vous devez vous rendre à l'accueil du CIAS afin de renouveler votre demande 1 mois avant la date de fin de l'élection de domicile. Sans demande de votre part, la domiciliation prend fin à la date indiquée sur votre attestation. Votre courrier sera alors retourné à La Poste avec la mention « PND ».

## **Conditions de la gestion de courriers**

### 1. Traitement des courriers et colis

<b>↪ Sont acceptés</b>	<b>↻ Sont refusés</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Courriers simples</li><li>- Avis de passage (à charge pour le domicilié d'aller chercher son courrier ou colis au bureau de poste)</li><li>- Uniquement les colis destinés à l'instruction et l'éducation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Courriers recommandés avec accusé de réception</li><li>- Colis</li><li>- Publicité non nominative</li></ul>

**Il vous sera demandé de signer un registre de passage lorsque vous viendrez retirer votre courrier.**

Il vous est conseillé de venir retirer votre courrier régulièrement et le plus rapidement possible après réception du SMS envoyé via le logiciel Domifa si vous avez accepté cette option.

Le CIAS n'est pas tenu légalement d'effectuer un tri du courrier.

De même, aucun renseignement relatif à votre courrier ne vous sera communiqué par téléphone, ni à un tiers.

## 2. Procuration

Une procuration pourra être acceptée à un tiers, pour une durée limitée, notamment en cas de force majeure : hospitalisation, incarcération...

## 3. Cas particulier

Le CIAS n'est pas tenu de faire suivre le courrier. Si la réexpédition est acceptée par le CIAS, il vous sera demandé une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse de votre choix.

Il est de votre responsabilité d'informer le CIAS et les organismes dont vous dépendez de tout changement dans votre situation (numéro de téléphone, mail, adresse...).

Vous vous engagez à respecter les consignes et horaires d'accueil du CIAS :

**Lundi 13h30-17h30 / Mardi au Jeudi 9h-12h et 13h30-17h30 / Vendredi 9h-12h et 13h30-17h**

**Je soussigné(e) :**

**Déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et m'engage à les respecter.**

**Et avoir été informé(e) que le CIAS utilise le logiciel Domifa pour assurer la gestion de la domiciliation.**

Fait à .....le /  
/

Signature

Original remis au bénéficiaire.

Copie conservée par le CIAS.



Lors de l'Assemblée Générale à Saint-Quentin le 20 mai 2025, le RFVAA a signé une convention avec le Syndicat des Equipements de la Route (SER)

Grâce à cette convention, les territoires labellisés ont pu bénéficier gracieusement d'un panneau d'entrée de ville, de village, de département, de communauté fabriqué par le SER.

Pour les premiers 70 panneaux délivrés en 2025, la CCGAM et le CIAS ont pu formuler leur demande et bénéficier de la livraison gracieuse.

Le 12 février 2026, matin a été inauguré le panneau en présence des élus du territoire de la CCGAM et de l'assemblée des aînés.

Ce panneau positionné en entrée de ville (arrivée route du Creusot/Chalon) à proximité des équipements communautaires (Eduen, Centre nautique, Centre de loisirs territoire d'aventures) vient conforter le label OR (Ville Amie des Aînés) obtenu à Paris en 2024.

## ◆ Petite Enfance/Parentalité/Famille

### ◆ **MAISON DE LA PETITE ENFANCE BEL GAZOU**

#### **1) Projets :**

**Ateliers parents-enfants** : proposés par les agents de la structure aux parents des services moyens/grands

25 février : gâteau de crêpes

11 mars : bricolage en pâte durcissante

22 avril : gaufres salées

#### **Carnaval :**

Le 26 février, la crèche se parera de belles décorations, enfants et adultes pourront venir déguisés, chaque section organisera des activités d'éveil pour les enfants.

Des beignets seront préparés par les cuisinières pour le goûter.

#### **Semaine Nationale de la Petite Enfance du 14 au 24 mars 2026 :**

Le thème cette année est : « *Des équilibres...* »

Tout au long de la semaine, des ateliers jeux seront proposés.

-le 17 mars, une table ronde sera proposée par les professionnelles du CAMSP

-le 18 mars à la maison de la petite enfance, mise en place d'un parcours d'équilibre et d'ateliers sensoriel moteurs, ouverts à tous, proposés par les agents de la MPE en partenariat avec les professionnelles du CAMSP.

-le 19 mars participation à un conte musical à Etang-sur-Arroux

-le 20 mars sensibilisation aux perturbateurs endocriniens à destination des parents de 9h30 à 10h30 pour un meilleur « équilibre ».

SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE  
La petite enfance au grand

**DU 14 AU 21 MARS**

Des équilibres en Grand Autunois Morvan

Toutes les animations en itinérance sur le territoire sont GRATUITES

Programme complet sur le **Portail Familles**

2026

Flashcode QRcode pour connaître le programme 2026

Jeux, animations, spectacles, ateliers...  
Pour les enfants, les parents et les professionnels

Toutes les infos de la communauté de communes sur [www.grandautunoismorvan.fr](http://www.grandautunoismorvan.fr)



Le réseau familial du CAS, le GAM et les partenaires de la Petite Enfance sont heureux de vous proposer des temps d'animations

SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

**DU 14 AU 21 MARS**

en Grand Autunois Morvan

Toutes les animations en itinérance sur le territoire sont GRATUITES

2026

Jeux, animations, spectacles, ateliers...  
Pour les enfants, les parents et les professionnels



## LUNDI 16 MARS

### Atelier psychomotricité

animé par Auriane Boucheron psychomotricienne à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Val d'Arroux

**Micro-crèche Les Loupiots**  
MESVRES 4, Rue Madame de Sévigné

En accès libre de 9h30 à 10h30

RENSEIGNEMENTS : 03 85 54 10 79  
• GRATUIT



## MARDI 17 MARS

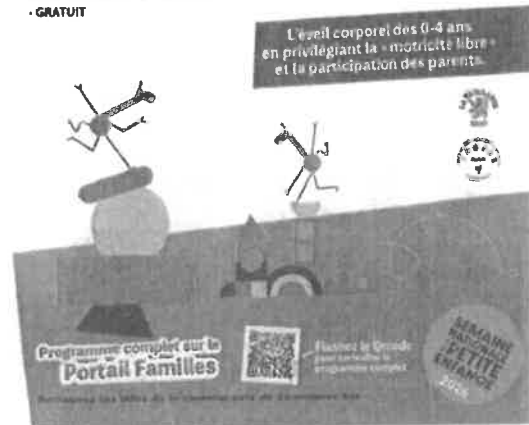
### Découverte de l'ufobaby

proposée par la MAM - les touches chats à tout - et la Vaillante

**Gymnase La Vaillante**  
AUTUN 1, Avenue Julien Basdevant

De 9h15 à 11h15 - En accès libre

RENSEIGNEMENTS : 03 85 04 37 20  
• GRATUIT



## MARDI 17 MARS

### « Les interactions précoces : l'équilibre se construit à partir de déséquilibres. »

Intervention/table ronde animées par les professionnels du CAMSP

**Maison de la petite enfance Bel Gazou**  
AUTUN 6, Boulevard Frédéric Latauche

De 17h30 à 19h Sur inscription

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : 06 84 81 50 78  
• GRATUIT



## MERC. 18 MARS

### « Jouons avec les (dés)équilibres »

Ateliers et parcours sensori-moteur proposés par la Maison de la Petite Enfance et le CAMSP

**Maison de la petite enfance Bel Gazou**  
AUTUN 6, Boulevard Frédéric Latauche

De 9h30 à 10h30

Sur inscription, nombre de places limité

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : 06 84 81 50 78  
• GRATUIT



**MERC. 18 MARS**

### Parcours et atelier

Parcours intergénérationnel proposé par la crèche d'Epinac en partenariat avec l'association des Petits frères des pauvres et atelier musical avec la médiathèque Pablo Neruda.

**Médiathèque EPINAC** Place Charles de Gaulle

De 9h30 à 11h - En accès libre

RENSEIGNEMENTS :  
03 85 82 01 58 (crèche)  
03 85 82 05 08 (médiathèque)  
- GRATUIT



**MERC. 18 MARS**

### Grand parcours moteur

L'itinérant poursuit sa tournée hebdomadaire avec l'installation d'un grand parcours moteur.

**Salle des fêtes DRACY-SAINT-LOUP**

De 9h30 à 11h30 - En accès libre

RENSEIGNEMENTS : 03 85 52 47 35  
- GRATUIT



**MERC. 18 MARS**

### Grand parcours moteur

L'itinérant poursuit sa tournée hebdomadaire avec l'installation d'un grand parcours moteur.

**Maison du patrimoine oral ANOST**

De 14h30 à 16h30 - En accès libre

RENSEIGNEMENTS : 03 85 52 47 35  
- GRATUIT



**JEUDI 19 MARS**

### Conte musical « Les souris dansent »

Spectacle proposé par la bibliothèque d'Étang-sur-Arroux pour les enfants de 6 mois à 3 ans : marionnettes, théâtre d'ombres, chant et jeu d'acteurs par la Cie La Mouette Réveuse

**Salle des fêtes ÉTANG-SUR-ARROUX**

Spectacle à 10h

RENSEIGNEMENTS :  
03 85 82 29 58  
- GRATUIT



**JEUDI 19 MARS**

## Espace motricité et animations

proposées par la ludothèque avec la participation de la bibliothèque de Couches

 **Salle Jean Genet et ludothèque COUCHES** 10 Route de Chalency

De 9h30 à 11h30 - En accès libre

RENSEIGNEMENTS : 03 85 93 84 53  
• GRATUIT



**VEND. 20 MARS**

## Portes ouvertes Lieu d'accueil 1, 2, 3 soleil

1.2.3 Soleil ouvre ses portes. Venez découvrir un lieu pour se poser, parler, jouer et rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes... et se préparer aux séparations futures (multi accueil, école...). Ouvert aux enfants de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial. Les futurs parents sont les bienvenus !

 **Espace Simone Veil AUTUN** 21 Rue du 11 Novembre 1918

De 9h30 à 11h30 - En accès libre

RENSEIGNEMENTS : 06 84 81 50 78  
• GRATUIT



**VEND. 20 MARS**

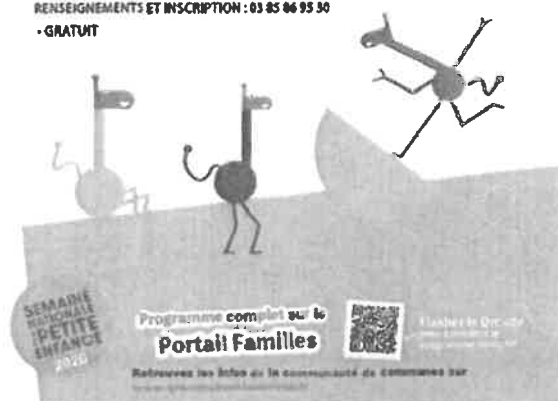
## Retrouver un certain équilibre

Atelier de sensibilisation aux dangers des perturbateurs endocriniens proposé par les professionnels de la Maison de la petite enfance - Bel Gazou -.

 **Maison de la petite enfance Bel Gazou AUTUN** 8 Boulevard Frédéric Lantouche

De 9h30 à 10h30 Sur inscription

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : 03 85 86 93 30  
• GRATUIT



**VEND. 20 MARS**

## Parcours moteur

L'itinérant poursuit sa tournée hebdomadaire avec l'installation d'un parcours moteur.

 **Mairie SAINT-NIZIER-SUR-ARROUX**

De 9h30 à 11h30 - En accès libre

RENSEIGNEMENTS : 03 85 52 47 35  
• GRATUIT





**Ateliers sensoriel moteurs proposés par 2 professionnelles**, éducatrice spécialisée et psychomotricienne dans le cadre d'un partenariat avec le CAMSP.

Elles interviennent une fois par mois pour proposer un atelier sensoriel moteur ouvert aux familles de 9h à 10h, puis se rendent disponibles de 10h à 11h afin de recevoir les parents et répondre à d'éventuelles questions sur le développement de leur enfant.

### **Rencontres intergénérationnelles :**

Atelier culinaire intergénérationnel à l'espace Simone Veil le 3 avril puis repas partagé. Le 24 mars de 9h à 14h.

### **Journée pédagogique :**

Le 25 mars, des ateliers vont être mis en place afin de travailler sur le nouveau référentiel national de la qualité d'accueil des jeunes enfants. La structure sera fermée ce jour-là.

## **◆ LUDOTHEQUES AUTUN/COUCHES**

### **A) ANIMATIONS A VENIR**

#### **1) Espace Ludothèque à la patinoire**

La ludothèque proposera de nouveau un espace multi jeux dans le hall du Parc des Expos à Autun à l'occasion de l'installation de la patinoire du lundi 9 Février au vendredi 13 Février de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 : jeux XXL en bois, jeux de plateau, motricité, coin bébé ... des jeux pour tous les âges et tous les goûts seront proposés en accès libre et gratuit.

#### **2) Animations sites de Couches**

- Après-midi intergénérationnel avec le SIRTOM : mardi 17 février

L'animatrice de la ludothèque de Couches organisera une animation à la médiathèque

D'Épinac sur le thème du tri des déchets et avec la participation du SIRTOM.

- Journée Carnaval

L'animatrice proposera une journée d'animations jeudi 12 février sur le thème de CARNAVAL, autour de jeux, d'activités manuelles, de fabrication de décoration sur ce thème.

### **3) Animations à l'Espace Simone Veil**

Lundi 16 février aura lieu l'animation « les ateliers de Simone Veil ». Les familles tourneront sur 3 ateliers : ludothèque, cuisine et activité manuelle tout au long de cet après-midi, qui se terminera par un goûter partagé. Cette animation est ouverte à 30 personnes sur inscription.

### **4) Accueil délocalisé du collège « Chez Daddy »**

Nous accueillons une fois par mois la classe de 5<sup>ème</sup> SEGPA du vallon qui fait un projet autour du Jeu de société. Nous organiserons une rencontre intergénérationnelle pour la séance du jeudi 2 avril avec le public du café « Chez Daddy » à Autun, au sein du café.

### **5) Soirée jeux à l'internat du lycée Bonaparte de 19h15 à 21h15**

Trois séances de soirée jeux ont été programmées avec le lycée Bonaparte pour les élèves internes (mercredi 10 décembre 2025/ mercredi 28 janvier et mercredi 25 février 2026). Une quinzaine de jeunes ont déjà participé aux deux premières séances. L'animation est très appréciée des jeunes.

### **4) Semaine de la Petite Enfance**

Le Pôle actions familles participe à l'évènement national de la semaine de la Petite Enfance sur le thème « Des équilibres » en organisant une semaine d'animations itinérantes destinée aux familles, aux professionnels et au jeune public du territoire. Les animations tourneront autour d'espaces de motricité, de jeux d'équilibre et de construction... :

- Mercredi 18 mars : A Dracy saint Loup de 9h30 à 11h30 et à Anost de 14h30 à 16h30
- Jeudi 19 mars : A couches de 9h30 à 11h30
- Vendredi 20 mars : A saint Nizier sur Arroux de 9h30 à 11h30

## 5) Planning d'animations l'itinérant



<b>MARS</b>	<b>Mercredi 4 mars</b>	<b>Vendredi 6 mars</b>
De 9h30 à 11h30	BRION	SULLY
De 14h30 à 16h30	ST JEAN DE TREZY	
	<b>Mercredi 11 mars</b>	<b>Vendredi 13 mars</b>
De 9h30 à 11h30	AUXY	CUSSY EN EN MORVAN
De 14h30 à 16h30	LUCENAY LEVEQUE	
<i>Du 16 au 19 mars : Semaine de la Petite Enfance Animation « Des équilibres » Ouvert à tous</i>		
De 9h30 à 11h30	<b>Mercredi 18 mars</b> : DRACY SAINT LOUP RPE et Ludo	
De 14h30 à 16h30	<b>Mercredi 18 mars</b> : ANOST RPE et Hilal	
De 9h30 à 11h30	<b>Jeudi 19 mars</b> : COUCHES Salle Jean GENET- ludothèque Ludo/ RPE <b>Vendredi 20 mars</b> : Saint Nizier sur Arroux/ Mairie	
<i>Pas d'animation Lundi 23 au vendredi 27 mars.</i>		
<b>AVRIL</b>	<b>Mercredi 1<sup>er</sup> Avril</b>	
De 9h30 à 11h30	CURGY	
De 14h30 à 16h30	SAINT EUGENE	
<i>Vacances scolaires du lundi 6 au vendredi 18 avril.</i>		
	<b>Mercredi 22 avril</b>	<b>Vendredi 24 avril</b>
De 9h30 à 11h30	BRION	SULLY
De 14h30 à 16h30	ST JEAN DE TREZY	
	<b>Mercredi 29 avril</b>	
De 9h30 à 11h30	AUXY	

De 14h30 à 16h30	LUCENAY LEVEQUE	
<i>Pas d'animation du lundi 4 mai au vendredi 8 mai.</i>		
<b>MAI</b>	<b>Mercredi 13 Mai</b>	
De 9h30 à 11h30	DRACY SAINT LOUP	
De 14h30 à 16h30	ANOST	
	<b>Mercredi 20 mai</b>	<b>Vendredi 22 mai</b>
De 9h30 à 11h30	CURGY	CUSSY EN EN MORVA
De 14h30 à 16h30	SAINT EUGENE	
	<b>Mercredi 27 mai</b>	<b>Vendredi 29 mai</b>
De 9h30 à 11h30	BRION	SAINT NIZIER SUR ARROUX
De 14h30 à 16h30	ST JEAN DE TREZY	
<b>JUIN</b>	<b>Mercredi 3 juin</b>	
De 9h30 à 11h30	AUXY	
De 14h30 à 16h30	LUCENAY LEVEQUE	
	<b>Mercredi 10 juin</b>	<b>Vendredi 12 juin</b>
De 9h30 à 11h30	DRACY SAINT LOUP	SULLY
De 14h30 à 16h30	ANOST	
	<b>Mercredi 17 juin</b>	
De 9h30 à 11h30	CURGY	
De 14h30 à 16h30	SAINT EUGENE	
	<b>Mercredi 24 juin</b>	<b>Vendredi 26 juin</b>
De 9h30 à 11h30	BRION	CUSSY EN EN MORVAN
De 14h30 à 16h30	ST JEAN DE TREZY	
<b>JUILLET</b>	<b>Mercredi 1<sup>er</sup> juillet</b>	<b>Vendredi 3 juillet</b>
De 9h30 à 11h30	AUXY	SAINT NIZIER SUR ARROUX
De 14h30 à 16h30	LUCENAY LEVEQUE	

## 6) Divers

Fermeture de la ludothèque d'Autun du mercredi 18 au vendredi 20 février.

## 7) Modification du Règlement Intérieur

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES LUDOTHEQUES D'AUTUN ET DE COUCHES



le Grand Autunois Morvan

### **Article 1 – Jeu sur place**

#### ➤ LES HORAIRES

La ludothèque est ouverte à tous-tes pour jouer sur place, gratuitement, et pour emprunter des jeux et jouets, sur adhésion payante, aux horaires figurant sur la plaquette.

#### ➤ LES RESPONSABILITÉS

Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne. A partir de 10 ans, ils peuvent y accéder seuls, après enregistrement de la fiche d'autorisation remplie par leur responsable légal.

Les familles doivent vérifier que leurs enfants sont couverts par une assurance responsabilité civile lorsqu'ils sont dans nos locaux.

#### ➤ JOUER À LA LUDOTHÈQUE

Le temps de **jeu sur place est d'1h30** environ.

À votre arrivée, merci d'inscrire votre nom, heure d'arrivée et nombre d'enfants et/ou adultes vous accompagnant sur le tableau à l'entrée.

La capacité d'accueil est limitée (pour des questions de sécurité et de qualité de jeu) à 30 personnes.

En cas d'affluence, la ludothèque se réserve le droit de limiter les entrées soit en vous invitant à revenir plus tard, soit en invitant les personnes inscrites depuis plus d'1h30 à libérer leur place.

La ludothèque a choisi d'accorder une grande place au **jeu libre**, c'est à dire le **jeu non dirigé** par les adultes : ici, chaque parent se doit comme la ludothécaire « **d'être disponible, mais non intervenant** ».

La Ludothécaire est là pour que le temps passé ici soit convivial et intéressant. Demandez-lui des jeux, des conseils, etc...

Le jeu libre **favorise l'autonomie de l'enfant**, lui permet de comprendre à son rythme, ce qui l'entoure. Le jeu libre **autorise des expériences** :

- Que la réalité ne permet pas (être papa, marchande, maîtresse, ...)

- Dans la relation avec l'autre joueur : adulte ou enfant
- De la règle pour les plus grands (règle du jeu, mais aussi règle de vie).

Le jeu libre permet de rejouer des situations pour les comprendre et les assimiler.

Les adultes sont chaleureusement invités à partager le jeu des enfants, si ces derniers le leur demandent.

Afin de ne pas perturber le jeu des enfants, merci de ranger vos téléphones et limiter son utilisation.

Pour des raisons d'hygiène, les chaussures doivent être retirées pour jouer sur les tapis. N'hésitez pas à apporter vos chaussons.

Nous demandons aux usagers de commencer le rangement des jeux et espaces de jeux 15 minutes avant la fermeture.

#### ➤ LE GOÛTER

Pour des raisons d'hygiène, il n'est pas possible de manger ou boire sur les espaces de jeux. Pour le café/thé/eau, un « coin café » est prévu à cet effet.

## Article 2 – le prêt de jeux et jouets (adhésion familiale / individuelle)

Après paiement de la cotisation annuelle (de date à date), vous pourrez inscrire sur votre carte d'adhérent, tous les membres d'une famille proche.

L'abonnement au prêt de jeux donne droit à **1 jeu par membre** inscrit sur la carte, **plus 1 jeu pour l'ensemble** de la famille. Le prêt se fait pour une durée **d'1 mois**, renouvelable une fois.

Les jeux et jouets sont vérifiés au départ et au retour. **LA VÉRIFICATION, AU DÉPART, SE FAIT PAR LES ADHÉRENTS.**

- Sur la carte d'adhésion, complétée à chaque départ de jeux, se trouve la liste des jeux empruntés, d'éventuelles remarques et la date de retour.
- Au retour, la vérification est faite par la ludothécaire. En cas de retour incomplet, de perte ou de destruction (due à une mauvaise utilisation) ou s'il manque un élément indispensable, le jeu est facturé au prix d'achat au prorata de sa date d'achat. Les pièces perdues sont à la charge des adhérents.
- Tout jeu ou jouet rendu incomplet est reloué pour une nouvelle période jusqu'à sa complétude.
- En cas de retard dans le retour des jeux, nous le signaler par téléphone ou par mail au plus vite pour prolonger l'emprunt.
- Tout retard non justifié donnera lieu à une pénalité de 2 € par semaine et par jeu.
- Les piles et les fournitures consommables sont à la charge des adhérents.

- Les **jeux doivent être rendus propres.**
- La ludothèque dispose de **jeux géants en bois.** Ces jeux sont fréquemment utilisés lors de différentes manifestations extérieures. Afin de pouvoir les emprunter, nous vous conseillons d'effectuer une réservation le plus tôt possible. Le prêt ne peut dépasser **une durée d'une semaine** ; et nécessite **une caution de 80 €** lors de l'emprunt, compte tenu du prix d'achat important de ces jeux.

La ludothèque DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ DANS L'UTILISATION DES JEUX ET JOUETS EMPRUNTES.

Merci de votre participation et bon jeu à tous

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

M. ou Mme : ..... Fait à AUTUN le : .....

Signature :

## KIOSQUE FAMILLE/CTG

### 1) Espace de vie sociale « Kiosque famille »

Renouvellement de l'agrément EVS en 2026, pour s'orienter vers une Maison des 1000ers jours prévue en 2027 si validation des Elus.

L'animatrice soutien Parentalité du Kiosque Famille change de missions et occupe le poste de chargée de coopération transversale CIAS sur la Convention Territoriale Globale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Certaines missions de l'animatrice soutien Parentalité sont reprises par les autres services Petite Enfance/Familles et Parentalité/Action sociale

### 2) Les missions de la chargée de coopération Transversales CTG

Animation des réseaux suivants :

- Parents71 (REAAP)
- Petite Enfance (1000<sup>ers</sup> jours)
- Animation de la Vie Sociale

Pilotage de 6 actions sur 10 de la CTG 2025/2029 :

- Valoriser et Promouvoir les métiers et les filières des métiers du social et de l'animation
- Promouvoir le territoire à travers les projets communs des acteurs de l'AVS
- Porter des évènements et projets fédérateurs à l'échelle du territoire

- Définir un socle commun de compétences/qualité et assurer la formation des professionnels
- Accompagner la montée en compétences des professionnels en fonction des spécificités des publics
- Adapter le programme de réussite éducative à l'échelle du territoire

Différents groupes de travail ont été mis en place dès l'année 2025 concernant les thématiques de la CTG, d'autres sont prévus sur l'année 2026.

### **3) Semaine Nationale de la Petite Enfance**

Cette action s'inscrit et sera valorisée dans cadre de la CTG.

En 2026, la Semaine Nationale de la Petite Enfance aura lieu du 14 au 21 mars.

Les services Petite Enfance, en collaboration avec différents partenaires locaux, se mobilisent pour proposer diverses animations sur le territoire.

Le programme sera à consulter sur le portail famille et le site de la CCGAM dès le 1<sup>er</sup> mars.

### **4) Projet « Défi 10 jours sans écrans »**

Lors des rencontres du réseau Parents71, une volonté commune des participants a été de sensibiliser les familles à la bonne utilisation des écrans. Un groupe de travail s'est mis en place pour organiser une action sur cette thématique qui se déroulera sur le mois de mai.

Des petits défis seront proposés aux familles en fonction des âges des enfants, avec des récompenses à la clé (entrées piscines, abonnement ludothèque...) Ces récompenses auront pour objectif d'encourager les loisirs en familles, les sorties culturelles.

Une journée phare viendra clôturer cette initiative le samedi 30 mai au Moulin du Vallon (programme de la journée à définir).

Cette action sera également valorisée dans le cadre de la CTG

## **❖ RPE AUTUN/EPINAC/MESVRES/COUCHES/ETANG**

### **Décembre :**

Nous avons invité les assistants maternels, les enfants ainsi que les parents à venir partager un moment convivial autour d'un gouter de Noel et nous avons présenté un spectacle de Noel à Autun, Epinac, Etang et Couches. C'est un moment toujours très apprécié par les usagers.

Un agent est parti en formation recyclage SST et en formation « Médiation en Relais Petite Enfance ».

## **Janvier :**

Reprise des temps de lecture avec « Lire et faire lire » à Autun, Epinac, Couches et Etang sur Arroux.

## **Février :**

Nous avons proposé une animation sur chaque site durant les vacances scolaires et avons fêté carnaval comme il se doit avec des chansons des danses et des beignets.

A Epinac, nous avons partagé ce moment avec la crèche et l'association des « Petits frères des pauvres ».

## **Mars :**

Le Relais va participer à la semaine de La Petite Enfance en itinérance et en partenariat avec les structures petite enfance, la maison d'assistantes maternelles « Les touches chats tout », le kiosque famille et les ludothèques.

Une semaine sera consacrée à la sensibilisation aux perturbateurs endocriniens à destination des assistants maternels.

Ce temps d'information se déroulera sur les différentes antennes du Relais Petite Enfance.

Un agent va suivre la formation initiale de 2 jours « Sauveteur secouriste du travail »

## **◆ POLE EPINAC/COUCHES**

Depuis fin novembre 2025, nous continuons sur une période transitoire ; la crèche a accueilli 2 nouveaux enfants, et une petite fille est partie en Toute Petite Section de Maternelle.

Nous sommes dans l'attente de cinq bébés. Nous sommes confrontés à une nouvelle réorganisation du travail : contrat de travail pour les parents plus petit, des contrats avec des semaines blanches (soit pas travaillées pour les parents)

Nous accueillons toujours un enfant suivi par le CAMSP avec un retard de développement relativement important qui nécessite une prise en charge particulière, et individuelle, il ne vient à la crèche que 3 jours par semaine et 2 heures à chacune des séances.

Bien évidemment nous continuons les différentes activités existantes : poney, motricité avec le programme ICAPS, la lecture avec « Lire en Autunois Morvan » et avec la bibliothécaire « Isabelle ».

Bien évidemment nous avons fêté Noël comme il se doit, les enfants ont proposé un petit spectacle, l'ensemble des parents ont été présents et fiers de voir leur enfant participer.

Le spectacle de « KIPIK et les couleurs disparues » a été une réussite d'autant plus que les papis-mamies étaient présents. Le partenariat qui s'établit avec « les Petits Frères des Pauvres » est une véritable réussite.

En Janvier, nous avons repris la motricité dans le cadre d'ICAPS. Ce sont toujours des moments riches où parents et enfants s'amuse et partagent. Ce qui permet à la crèche de travailler l'axe de la parentalité.



Le 29 janvier, nous avons partagé le goûter avec Mamies France et Hélène.

Nous continuons toujours la collecte des bouchons et différents ateliers comme la cuisine.

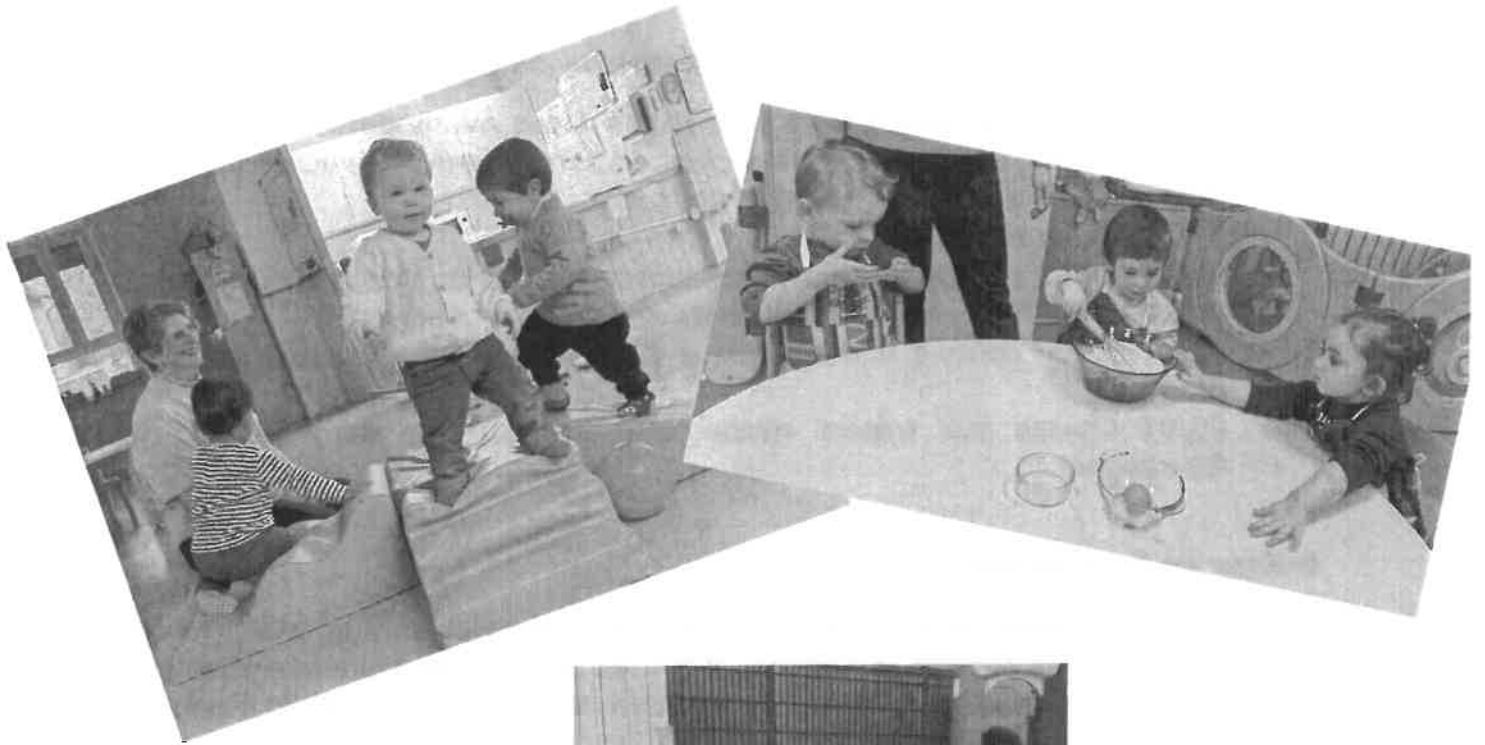
Le partenariat continue avec le CAMSP pour de la psychomotricité en complément de la motricité déjà existante, mais également pour des réunions qui permettent une montée en compétence et une meilleure compréhension de notre travail. En Janvier nous avons abordé le thème suivant : « Accueillir un enfant différent ».

La crèche débute cette nouvelle année avec pleins de projets :

- Semaine de la Petite Enfance en partenariat avec le RPE, la médiathèque, le CAMSP, les Petits Frère des Pauvres : le thème est le suivant : Des Equilibres, en mars
- Nos rencontres hebdomadaires et en alternance avec la médiathèque et Lire en autunois Morvan pour de nouvelles histoires
- Notre rencontre mensuelle au DOJO dans le cadre du programme ICAPS
- La semaine sans écrans en mai où un partenariat aura lieu avec les deux groupes scolaires.
- Le maintien de séances de poney, pour la découverte du monde animal.

Mais dans un avenir plus proche le **17 février 26**, nous fêterons Carnaval, les papis et mamies seront de la partie, gageons que la bonne humeur sera de la partie.

Et nous allons pouvoir accueillir très prochainement nos deux poules, les enfants seront heureux de leur donner à manger et d'aller chercher les œufs pour leurs parents.



## ◆ POLE MESVRES/ETANG SUR ARROUX

### **Bilan Mc Mesvres et Mc Etang**

#### **Intervention association « Lire et Faire Lire » à la Mc Mesvres et Mc Etang :**

Yvon, bénévole sénior, vient tous les jeudis de 10h00 à 10h45 lire des livres aux Loupiots, et tous les vendredis à l'Arche des P'tiots.

#### **Référent santé et accueil inclusif**

La psychomotricienne de la MSP, Madame Boucheron, poursuit ses interventions un lundi par mois sur chaque structure, de 9h15 à 10h. Nous prenons le temps de

faire un point ensuite ensemble, et échanger au besoin au sujet de l'évolution des enfants.

### **Rencontre intergénérationnelle avec la Maison de Bourgogne**

- ✓ 20/11 Atelier solidaire « Noël pour tous » Nous avons participé à l'atelier avec 4 enfants des deux micro-crèches, en confectionnant avec les résidents des cartes de vœux à destination des publics isolés
- ✓ 27/11 Atelier motricité
- ✓ 09/12 Atelier pâtisserie au sein de la micro-crèche de Mesvres : confection de sablés de Noël avec trois résidents de la Maison de famille.
- ✓ 17/12 Atelier conte à la bibliothèque d'Etang sur Arroux : annulé faute de personnel
- ✓ 29/01 Chasse aux trésors résidents/enfants au sein de la Maison de Bourgogne

### **Goûter de fin d'année**

Nous avons proposé aux familles un temps convivial autour d'un goûter confectionné par les enfants et l'équipe, avant les fêtes de fin d'année sur chaque micro-crèche. Il a eu lieu le mardi 16 décembre à Mesvres, et le jeudi 18 décembre à Etang de 16h30 à 18h30.

### **Atelier parents/enfants**

L'équipe des « Loupiots » a proposé un atelier crêpes le mercredi 28/01 qui a réuni trois parents et quatre enfants, tous ravis de ce moment partagé.

### **PROJETS A VENIR**

#### **Rencontre intergénérationnelle avec la Maison de Famille de Bourgogne**

- ✓ 26/02 Atelier motricité
- ✓ 31/03 Atelier motricité

#### **Intervention association « Lire et Faire Lire » à Mc Mesvres :**

Poursuite des interventions d'Yvon sur Mesvres et Etang

### **Photographe**

Les photographes viendront immortaliser le groupe 2025-2026 mardi 10 mars sur Mesvres, et jeudi 12 mars sur Etang.

### **Semaine de la Petite Enfance**

Des activités en lien avec le thème de cette année « Des équilibres » auront lieu toute la semaine au sein des deux équipements. Un atelier ouvert à tous, une

séance de psychomotricité, sera proposé lundi 16 mars sur Mesvres, animé par la psychomotricienne Auriane Boucheron. Enfin les enfants des deux micro-crèches pourront assister au spectacle proposé par la bibliothèque à la salle des fêtes d'Etang le jeudi 19 mars.

### **Atelier parents/enfants**

L'équipe de Mesvres proposera un atelier « confection de paniers », suivi d'une chasse aux œufs le mercredi 1<sup>er</sup> avril.

### **Référent santé et accueil inclusif**

Nous sommes en réflexion afin de proposer un temps d'information et d'échange auprès des familles des deux micro-crèches, sur le début du printemps, autour du thème du sommeil.

## **FERMETURES**

### **VACANCES HIVER**

- ✓ **MC Mesvres** : du lundi 09 février au vendredi 13 février 2026
- ✓ **MC Etang** : du lundi 16 février au vendredi 20 février 2026

### **VACANCES PRINTEMPS**

- ✓ **MC Mesvres** : du lundi 6 avril au vendredi 10 avril 2026
- ✓ **MC Etang** : du lundi 13 avril au vendredi 17 avril 2026

### **VACANCES ÉTÉ**

- ✓ **MC Mesvres et Etang** : du lundi 3 août au vendredi 21 août 2026

### **PONTS FÉRIÉS**

- ✓ **MC Mesvres et Etang** : Vendredi 15 mai 2026
- ✓ **MC Mesvres et Etang** : Lundi 13 juillet 2026

### **JOURNÉES PÉDAGOGIQUES**

- ✓ **MC Mesvres et Etang** : Vendredi 27 mars 2026
- ✓ **MC Mesvres et Etang** : Vendredi 31 juillet 2026

◆ **Personnes Agées/Santé/Handicap**

**Programme Ca bouge chez les séniors - 2<sup>ème</sup> trimestre 2026**

**Validation des tarifs :**

- Balade à St Forgeot (21 mai 2026) : **3 €** par pers.
- P'tit Bal des retrouvailles (20 mai 2026) : **5 €** par pers.
- Balade et goûter à Cussy en Morvan (3 juin 2026) : **3 €** par pers.
- Repas croisière St Jean de Losne (18 juin 2026) : **40 €** par pers.

-----

**Le Conseil d'Administration a pris acte de ces informations.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 09/03/2026
ID : 071-267107100-20260305-DELIB_202613-DE

S'LO

